ERRANCE ET DÉAMBULATION

La déambulation est fréquemment rencontrée dans la maladie d'Alzheimer. Certaines personnes atteintes déambuleront dans leur maison, d'autres voudront sortir, certaines erreront en pleine nuit. Toutefois pas sans risque ; marcher longtemps peut épuiser la personne, faire que celle-ci s'égare de son domicile… il sera toutefois important de permettre à la personne désorientée de bouger le plus librement possible, afin d'éviter l'éventuelle agressivité qui viendrait en réponse à la frustration d'être contenu.

Déambuler, errer, pour quelles raisons ?

Contrairement à une opinion assez répandue, la déambulation ou l'errance est, pour la personne atteinte de la maladie, davantage la réponse à un but (avoir envie de bouger, vouloir se rendre quelque part) que le résultat de l'atteinte neurologique (psychomotrice) en tant que telle. Différents facteurs ou motivations pourront occasionner ce comportement chez une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer :

- La confusion : la personne malade souhaite retourner chez elle, souvent dans la maison de son enfance
- L'illusion : la personne malade pense devoir se rendre au travail, ou répondre à une autre tâche qu'elle réalisait dans son passé comme aller chercher les enfants à l'école
- Tentative de fuite face à une gêne voire une peur réelle ou ressentie
- Une agitation accentuée par les médicaments et un besoin de bouger en réponse (apaisement)
- Une tension ressentie par manque d'exercice ou ennui, et un besoin de bouger en réponse
- La recherche de quelque chose

Comment assurer la sécurité de son proche tout en préservant au mieux son indépendance ?

1. Diminuer le comportement de déambulation ?

Accompagner la personne de manière bienveillante, créer le dialogue en étant à l'écoute de ses préoccupations éventuelles, de ses intérêts du moment, lui proposer une activité routinière et relaxante en guise de distraction pourront aider à diminuer ce comportement.

2. Déambuler en sécurité - limiter les risques d'accident et d'incident

- Modifier le moins possible l'espace familier ;
- Dégager les passages et diminuer les sources de trébuchement et de chutes (tapis, seuils de porte) ;
- Être attentif à l'épuisement et à la perte de poids (penser à des moments de relaxation et à mettre des petites collations à disposition afin que la personne malade puisse s'alimenter régulièrement) ;
- Éviter les conflits, le recours à la contrainte physique et aux réprimandes ;
- Éviter le recours aux médicaments destinés à diminuer l'agitation. Ceux-ci pourraient provoquer somnolence et, dès lors chute, confusion accrue voire incontinence. Un médicament agissant sur la douleur éventuellement à l'origine de la déambulation pourra être considéré ;
- Garder son calme, adopter une attitude apaisante.

© All rights reserved

3. Éviter les sorties et la disparition

- Proposer une promenade ou une activité régulière pour répondre à l'éventuel besoin de se mettre en mouvement ; beaucoup de phénomènes d'errance sont liés à l'ennui ;
- Aménager un cadre de promenade à l'intérieur pour répondre au besoin diminuera les envies de sortir
- Cacher tout objet pouvant donner l'envie de partir (sac, manteaux, etc.) ;
- Placer des serrures compliquées ou cacher les portes à l'aide de rideaux, de panneaux… ;
- Installer un dispositif de sécurité à toutes les fenêtres pour limiter leur degré d'ouverture ;
- Prévenir le voisinage du comportement et de la bienveillance à observer ;
- Prévoir un moyen d'identification pour la personne désorientée (carte, bracelet, système de géolocalisation…).

4. Faire face aux errances (extérieures)

- Rester serein et éviter de culpabiliser ;
- S'assurer que la personne a bel et bien quitté le domicile et l'environnement immédiat. Vérifier toutes les pièces (même celles fermées à clé), jardin, remise, garage, abri de jardin, petits espaces tels que les armoires ;
- Signaler la disparition au 101. Après l'appel, continuer les recherches à l'intérieur et à l'extérieur du domicile. Une personne reste sur place en attendant l'arrivée de la police ;
- Faire appel à l'aide du voisinage (témoin, recherche) ;
- Quand la personne est retrouvée : l'inviter à suivre, ne pas la brusquer ni la contraindre, mais bien l'accompagner jusqu'à ce qu'elle se montre conciliante ou retrouve son calme.
- Si la police n'est pas encore sur place : la contacter pour l'informer que la personne a été retrouvée.

© All rights reserved

5. Le Protocole Disparition Seniors au domicile

Le Protocole Disparition Seniors au domicile est un partenariat entre la zone de police locale, le parquet, la Ligue Alzheimer et les services fournissant une aide et des soins à domicile actifs sur le territoire de la zone de police.

L'objectif ? En cas de disparition d'une personne atteinte de démence, chaque minute compte. Il est donc primordial de débuter rapidement les recherches. Or, la police a besoin d'informations : la photographie de la personne disparue, ses signes distinctifs, ses habitudes, les endroits où elle aime se rendre, etc. Le Protocole Disparition Seniors prévoit donc l'instauration préventive d'une fiche identitaire, pour les personnes atteintes de démence, qui contiendrait les informations nécessaires à la police pour débuter rapidement les recherches. La réalisation de celle-ci, de façon proactive, servira à gagner du temps et à débuter les recherches avec davantage de professionnalisme le cas échéant.

La fiche identitaire reprend les informations nécessaires à la police pour débuter les recherches.

- Photographie(s) de la personne
- Ses coordonnées
- Ses caractéristiques physiques
- Sa tenue vestimentaire
- Ses médications
- Itinéraires et endroits potentiels de recherche
- Les coordonnées des personnes de contact
- Etc.

Vous désirez compléter une fiche identitaire ?

Vérifiez que votre zone de police adhère au projet, en contactant la Ligue Alzheimer ASBL ou via son site internet (www.alzheimer.be/nos-projets/protocole-disparition-seniors-au-domicile/zones-de-police-signataires/).

Demandez ensuite l'autocollant et la fiche identitaire à la Ligue Alzheimer ASBL. Complétez la fiche identitaire avec la personne concernée (à l'exception des parties en orange encadrées d'un trait en zigzag). Ces parties sont à compléter si une disparition survient. Cette fiche identitaire doit être placée dans une boîte (boîte à tartines, type « Tupperware » de votre choix) au frigo du domicile de la personne. Il s'agit d'un endroit facilement identifiable et qui existe chez tous. Un autocollant aux couleurs du projet sera collé sur la boîte afin qu'elle soit facilement repérée par les premiers intervenants. La dernière page de la fiche devra également être collée derrière la porte d'entrée du domicile. Cela, afin d'indiquer aux intervenants extérieurs qu'une fiche a été réalisée et qu'elle se trouve dans le frigo. La fiche devra être donnée à la police lors du constat d'une disparition. Vous pouvez également donner une copie de la fiche aux membres de votre entourage.

Informations complémentaires

Alzheimer : le guide des aidants, Alzheimer Europe, Édition 2013, 158 p. Site web : https://alzheimer.be/nos-projets/protocole-disparition-seniors-au-domicile/

© All rights reserved